

Programme de soutien intensif pour les adolescents

Soyez en bonnes mains



Le ministère de la Sécurité publique croit qu'il faut mettre l'accent sur l'amélioration de la surveillance, des services de soutien et des programmes. Le Programme de soutien intensif vise à fournir une solution de rechange à la détention.

Grâce l'établissement de méthodes d'évaluation du risque et à la mise en place d'un nombre toujours croissant de projets communautaires, on espère ne plus avoir à recourir aussi souvent aux méthodes traditionnelles de garde ouverte et fermée à l'égard des adolescents.

Description du programme

Lorsqu'un adolescent est placé sous garde, il est parfois difficile de contrer de façon holistique les facteurs qui contribuent à son comportement criminel en tenant compte des facteurs de sa dynamique personnelle et familiale. C'est pourquoi il faut mettre l'accent sur les interventions communautaires qui ont pour cible l'adolescent dans son milieu de vie.

L'efficacité du programme dépend du soutien et de l'orientation fournis par l'équipe d'intervention, de l'application de méthodes d'évaluation et d'intervention innovatrices et de la prestation de services de soutien intensifs de haute qualité à l'intention de l'adolescent et de sa famille.

Objectifs du Programme de soutien intensif

Les objectifs du programme sont les suivants :

- Faire en sorte que l'adolescent évite le réseau de garde ou le soutenir au moment de sa mise en liberté;
- Accroître la participation de l'adolescent et de sa famille aux activités prosociales;
- Améliorer la santé physique et le mieux-être psychologique de l'adolescent et de sa famille;
- Sensibiliser davantage l'adolescent et sa famille aux ressources de soutien qui aident les parents à jouer leur rôle, et améliorer leur accès à celles-ci;
- Améliorer le fonctionnement familial, social et économique de l'adolescent et de sa famille;



- Assurer la sécurité du public en incitant l'adolescent à participer à des activités communautaires prosociales;
- Améliorer le rendement scolaire ou professionnel de l'adolescent ainsi que ses interactions sociales.

Groupe cible visé

Le Programme de soutien intensif peut constituer l'une des conditions d'une ordonnance de probation, d'une ordonnance différée de placement ou d'une ordonnance de mise en liberté sous condition

Il vise :

- l'adolescent qui écoperait probablement d'une peine de garde lors du prononcé de sa peine;
- l'adolescent pour lequel l'évaluation des besoins et des risques permet de conclure qu'il est particulièrement susceptible de récidiver;
- l'adolescent et sa famille qui désirent sérieusement participer au programme.



Prestation du service

Des organismes à but non lucratif qualifiés qui sont spécialisés dans l'intervention auprès des jeunes et des familles se chargeront de la prestation des programmes et des services. Le plan d'intervention qui est dressé peut comprendre divers programmes, comme le tutorat scolaire, les soins parentaux et la préservation de la famille, la gestion de la colère, la préparation à l'emploi et la dynamique de vie, les activités récréatives et les loisirs. L'encadrement et la surveillance des diverses activités de l'adolescent constituent également d'autres recours utilisés.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le personnel du bureau de votre région :

Bathurst : 547-2159

Big Cove : 506-523-8349

Bouctouche : 743-7233

Campbellton : 789-2339

Edmundston : 735-2030

Fredericton : 453-2367

Grand-Sault : 473-7705

Miramichi : 627-4060

Moncton : 856-2313

Saint-Jean : 658-2495

Shippagan : 336-3060

St. Stephen : 466-7510

Sussex : 432-2031

Première Nation de Tobique : 273-4723

Woodstock : 325-4423